

**Arrêté du 2 mai 2014 portant cessation de fonctions et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Foix
NOR : JUSB1410414A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter de la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Mme Karine MANDROU, greffière du 2ème grade, en sa qualité de régisseuse suppléante au tribunal d'instance de Foix.

Article 2

Mme Marie-Bénédicte ANTONY (LE GUEN), greffière du 2ème grade, est, nommée, à compter de la date de passation des comptes, pour une période maximale de 6 mois, régisseuse intérimaire, à titre exceptionnel, au tribunal d'instance de Foix.

Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Toulouse, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 2 mai 2014.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK